

Prêts ? Recensez-vous !

Jusqu'au samedi 24 février 2018, des agents recenseurs recrutés par la Mairie passeront chez les Gargeois pour déterminer le nombre d'habitants dans la Ville. Le recensement se fera de façon anonyme. Il ne donne pas lieu à un contrôle administratif ou fiscal.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également d'autres informations sur les caractéristiques de la population.

[Répondre par internet](#) est la manière la plus simple de se faire recenser. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, des questionnaires papier seront donnés, ainsi que des feuilles de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants. Des agents de la Mairie passeront à votre domicile pour vous aider dans cette démarche.

Après la collecte, le Maire signera le récapitulatif de l'enquête. Garges enverra les questionnaires papier à la Direction régionale de l'Insee.

Les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procèdera alors à la saisie et au traitement des données, vérifiera et validera les résultats, pour communiquer les chiffres de la population au Maire et au grand public.

Le recensement se fera de façon anonyme. Il ne donne pas lieu à un contrôle administratif ou fiscal.

Seuls ces agents recenseurs sont habilités à vous rencontrer à votre domicile :

















Vignette

[Ma mairie](#)

Publié le 18/01/2018